

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 14 juin 2023	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection le mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les dossiers d'exercices d'évacuation et de vérification d'équipement de sécurité. La documentation démontre que les exercices sont complétés chaque mois et que la vérification de matériel est complétée chaque mois.

Tout information ou document qui doit être affiché a été observé lors de l'inspection. Le ratio fût respecter lors de l'inspection et les registres de présences étaient complet et à jour.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juin 2023

Date

original signé par
Emilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juin 2023

Date